

# Règlements Sportifs du Comité Départemental de Vaucluse de Tennis de Table

- Saison 2019/2020 -

---

<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIOR .....</b>	<b>2</b>
<b>CRITERIUM FEDERAL .....</b>	<b>5</b>
<b>FINALES PAR CLASSEMENTS .....</b>	<b>7</b>
<b>COUPE VETERANS .....</b>	<b>9</b>
<b>CHAMPIONNAT VETERANS .....</b>	<b>11</b>
<b>COUPE GEORGE JUAN .....</b>	<b>13</b>
<b>CHAMPIONNAT DE VAUCLUSE JEUNES.....</b>	<b>15</b>
<b>COUPE DE VAUCLUSE JEUNES .....</b>	<b>17</b>
<b>TOP DÉTECTION .....</b>	<b>19</b>
<b>INTERCLUBS .....</b>	<b>21</b>

# CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIOR

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Le Championnat de France par Equipes Senior est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les poussins ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les clubs recevant sont tenus de fournir des balles **plastique** homologuées l'ITTF. L'échauffement, la période d'adaptation et toutes les parties d'une même rencontre doivent être disputées avec des balles d'une même marque, d'une même référence et d'une même couleur. Toute rencontre doit être disputée sur deux tables identiques et homologuées par l'ITTF.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

### **3.1 Généralités**

Le championnat se déroule en 2 phases distinctes.

Il est composé de :

- deux poules de 6 équipes en Pré-Régionale (PR)
- deux poules de 6 équipes en Départementale 1 (D1)
- deux poules de 6 équipes en Départementale 2 (D2)

En Départementale 3, la formule sera adaptée en fonction du nombre d'équipes inscrites. **Il pourra notamment être créé une D4 en fonction du nombre d'équipes.**

**Sauf pour la dernière division départementale, il ne peut y avoir qu'au plus une équipe de chaque club par poule. Une équipe descendant dans un niveau donné peut donc empêcher une équipe du même club de monter du niveau inférieur ou faire descendre une équipe du même niveau pour éviter le surnombre.**

**Dans le cas mentionné ci-dessus où deux équipes du même club seraient dans la même poule, l'article II.601.3 des règlements sportifs est appliqué : ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule. De plus, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.**

### **3.2 Play-Offs**

À l'issue de chaque phase de PR, D1 et D2, les équipes des deux poules seront placées en poule de 4 d'après le principe suivant :

POULE 1 : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule

POULE 2 : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule.

POULE 3 : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de chaque poule.

Le tableau des rencontres est le suivant :

#### **Journée 6**

2<sup>ème</sup> de la poule B contre 1<sup>er</sup> de la poule A

1<sup>er</sup> de la poule B contre 2<sup>ème</sup> de la poule A

4<sup>ème</sup> de la poule B contre 3<sup>ème</sup> de la poule A

3<sup>ème</sup> de la poule B contre 4<sup>ème</sup> de la poule A

6<sup>ème</sup> de la poule B contre 5<sup>ème</sup> de la poule A

5<sup>ème</sup> de la poule B contre 6<sup>ème</sup> de la poule A

#### **Journée 7**

1<sup>er</sup> de la poule A contre 1<sup>er</sup> de la poule B

2<sup>ème</sup> de la poule A contre 2<sup>ème</sup> de la poule B

3<sup>ème</sup> de la poule A contre 3<sup>ème</sup> de la poule B

4<sup>ème</sup> de la poule A contre 4<sup>ème</sup> de la poule B

5<sup>ème</sup> de la poule A contre 5<sup>ème</sup> de la poule B

6<sup>ème</sup> de la poule A contre 6<sup>ème</sup> de la poule B

Les **résultats** pour les rencontres entre les équipes d'une même poule sont conservés en fonction du résultat de leur confrontation dans leur poule respective.

Les équipes nommées en premier jouent à domicile.

Si deux équipes d'un même club se retrouvent dans la même poule de play-off alors un joueur qui aura joué dans une des deux équipes lors du 1<sup>er</sup> play-off ne pourra pas jouer dans l'autre équipe lors du 2<sup>ème</sup> play-off.

### **3.3 Montées**

En **PR, D1 et D2** : les équipes terminant 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de la poule 1 des play-offs sont qualifiées pour l'échelon supérieur.

En **D3 et éventuellement D4**, le nombre de montées correspondra au nombre de poules initiales. **Un minimum de deux montées sera assuré, même s'il n'y a qu'une seule poule dans la division.**

### **3.4 Descentes et repêchages**

À l'issue de chaque phase, le nombre de descentes de chaque division est tributaire du nombre de descentes du plus bas échelon régional. Peu importe le nombre de descentes du plus bas échelon régional, les équipes classées dernières de leur poule descendent obligatoirement et ne peuvent être repêchées, quitte à occasionner des montées supplémentaires.

Si une équipe se désiste, le repêchage se fait par le maintien d'une équipe qui devait descendre plutôt que par une montée supplémentaire de l'échelon inférieur, sauf si cela contredit un autre point du règlement.

### **Article 4 : Formule de compétition et composition des équipes**

Les équipes sont composées de 4 joueurs en un groupe unique, avec placement libre des joueurs.

Les rencontres se déroulent en 14 parties, au score complet, c'est-à-dire toutes les parties sont jouées.

L'ordre des parties est : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – Double 1 – Double 2 – AY – CW – DX – BZ.

~~Les équipes peuvent être incomplètes, sans pénalité financière.~~

Les équipes doivent être complètes. Dans le cas contraire :

- une équipe composée de 3 joueurs se verra attribuer une pénalité financière de 10€. Toutefois cette pénalité ne sera appliquée qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> fois où un club présentera une équipe incomplète dans la phase ;
- une équipe composée de moins de 3 joueurs perd la rencontre par pénalité.

Lorsqu'une équipe est incomplète, le placement du double n'est pas imposé.

### **Article 5 : Horaire officiel des rencontres**

Les rencontres se déroulent le vendredi à 20H30.

Les reports de rencontre sont interdits, sauf cas exceptionnels, sur décision de la Commission Sportive Départementale.

Dans le cas de sélection Régionale, Nationale ou Internationale, l'association d'un joueur concerné peut demander un changement de date à la Commission Sportive Départementale.

L'avancement d'une rencontre ne peut être autorisé que par la Commission Sportive Départementale. La demande doit être faite sur « SPID Mon Club », avec l'accord des deux capitaines. Toute demande doit être formulée au minimum une semaine avant la rencontre.

La procédure est identique pour le changement éventuel de salle.

### **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines sont autorisées à participer sans limitation.

### **Article 7 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire dans toutes les divisions.

Un Juge-Arbitre ne peut juge-arbitrer que la rencontre dans laquelle il joue. Il est toléré qu'un Juge-Arbitre non joueur officie sur deux rencontres au maximum. En PR et D1, les rencontres doivent être juge-arbitrées par un Juge-Arbitre diplômé, sous peine de pénalité financière. Ce Juge-Arbitre peut être joueur.

## **Article 8 : Réclamations**

Un club désirant voir une réclamation traitée doit adresser un courrier en recommandé au président de la Commission Sportive Départementale sous 72 heures, avec une caution du montant des frais d'inscription de l'équipe, remboursée en cas de gain de cause. Les recommandés électroniques et virements sont acceptés.

## **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

**En particulier, les mauvaises compositions d'équipes seront sanctionnées d'une défaite par pénalité (joueurs non qualifiés : non licenciés, brûlés, mutés en surnombre...)**

## **Article 10 : Destination des résultats**

Les résultats doivent être saisis sous SPID avant le samedi 12 heures, ou sous 24H en cas de rencontre avancée.

**Une feuille de rencontre** doit être adressée **par courrier rapide**, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi), **sous peine de pénalité financière à :**

M. Eric PEREYROL – 181 impasse du Limon – 84200 CARPENTRAS.

Les clubs remontant les résultats à l'aide du logiciel GIRPE seront dispensés de l'envoi de la feuille de rencontre.

## **Article 11 : Journée des titres**

En PR, D1 et D2, les équipes ayant terminé 1<sup>ère</sup> des play-offs seront qualifiées pour disputer la journée des titres.

En D3, des demi-finales seront éventuellement organisées en fonction de la formule utilisée.

Une équipe étant qualifiée à la journée des titres dans deux divisions différentes ne pourra participer qu'aux rencontres de la division la plus élevée. Dans ce cas, elle ne sera pas remplacée dans l'autre division où elle était qualifiée.

## **Article 12 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[eric.pereyrol@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:eric.pereyrol@cd84-tennis-de-table.fr)

# **CRITERIUM FEDERAL**

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Le Critérium Fédéral est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Le Critérium Fédéral se déroule sur quatre tours.

La formule de compétition peut être, en fonction du nombre de participants dans la division :

- Poule unique
- Poules puis tableau à classement intégral

Le nombre de divisions de chaque tableau est défini par le responsable du critérium du CD84 en fonction du nombre d'inscrits dans chaque catégorie. La première division de chaque tableau est en priorité composée de 16 joueurs.

À chaque tour, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent, excepté pour le premier tour où les joueurs sont placés en tenant compte des résultats de la saison précédente. Si, dans un tableau, un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points classement que lui. Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

### **3.1 Première participation ou reprise d'activité**

Le nombre d'intégrations de nouveaux inscrits est limité à 4 joueurs (environ 25%) par tableau et par tour de critérium. Ces nouveaux inscrits sont pris dans l'ordre du dernier classement officiel.

### **3.2 Montées descentes**

Il y a 4 montées entre chaque division départementale. Le nombre de montées pour l'échelon régional est défini par la Commission Sportive Régionale.

Le nombre de descentes dépend des descentes de l'échelon régional à l'échelon départemental, ainsi que des nouvelles inscriptions.

Concernant les repêchages, les joueurs ayant marqué le plus de point critérium lors du tour précédent seront repêchés en priorité : les joueurs descendant seront donc les premiers à être repêchés. Un joueur descendant d'une division pour cause de forfait ne sera donc pas repêché. Le dernier des descendants réguliers ne sera en aucun cas repêché.

### **3.3 Constitution des divisions départementales au 1<sup>er</sup> tour**

Les tableaux sont constitués à partir des résultats de la saison précédente dans l'ordre des points criterium.

### **3.4 Forfaits et Abandons**

Pour les forfaits et abandons, application des règlements fédéraux.

Une pénalité financière sera due pour tout forfait non annoncé.

### **3.4 Liste des absences à justifier**

Les motifs d'absences énumérés ci-dessous permettent le maintien dans la division en cas de forfait annoncé, dans la mesure où un justificatif est transmis dans les 48H suivant la compétition :

- maladie /accident
- ordre de mission professionnel

### **Article 4 : Tableaux**

Cinq tableaux sont organisés

- Tableau Seniors Messieurs
- Tableau -18 ans Messieurs
- Tableau -15 ans Messieurs
- Tableau -13 ans Messieurs
- Tableau -11 ans Messieurs

Un tableau supplémentaire (Tableau -9 ans Messieurs) peut être ajouté en fonction du nombre d'inscrits dans cette catégorie. Les dames peuvent s'inscrire dans les tableaux messieurs.

### **Article 5 : Arbitrage**

Les joueurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve.

En cas de refus le joueur est considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré comme perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer et marquera les points en fonction de la place obtenue.

La sanction sera prise par le Juge Arbitre. Les joueurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer

### **Article 6 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 7 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 72H.

### **Article 8 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 9 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

### **Responsable de l'épreuve**

[yann.kermarec@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:yann.kermarec@cd84-tennis-de-table.fr)

# **FINALES PAR CLASSEMENTS**

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de Participation**

Les Finales par classements sont réservées aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les poussins ne peuvent pas participer à cette compétition.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Les joueurs ayant participé au Criterium Fédéral sont dispensés des droits d'engagement.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- Poule unique
- Poules puis tableau à élimination directe avec classement des quatre premiers
- Poules puis tableau à classement intégral

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Huit tableaux sont organisés :

- **Tableau F5** : joueuses classées 5 (entre 500 et 599 points)
- **Tableau F7** : joueuses classées 6 et 7 (entre 600 et 799 points)
- **Tableau F9** : joueuses classées 8 et 9 (entre 800 et 999 points)
- **Tableau F12** : joueuses classées 10, 11 et 12 (entre 1000 et 1299 points)
- **Tableau H8** : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (entre 500 et 899 points)
- **Tableau H10** : joueurs classés 9 et 10 (entre 900 et 1099 points)
- **Tableau H12** : joueurs classés 11 et 12 (entre 1100 et 1299 points)
- **Tableau H15** : joueurs classés 13, 14 et 15 (entre 1300 et 1599 points)

## **Article 5 : Finalité**

Les Finales par Classements sont qualificatives pour l'échelon régional, puis pour l'échelon national.

Les conditions de qualification pour l'échelon régional sont définies dans le règlement de cette compétition.

## **Article 6 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

## **Article 7 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 72H.

### **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[yann.kermarec@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:yann.kermarec@cd84-tennis-de-table.fr)



# COUPE VETERANS

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la FFTT de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Le Juge Arbitre modulera la compétition parmi les possibilités suivantes en fonction du nombre d'inscrits :

- Poule unique
- Poules puis tableau à élimination directe
- Poules puis tableau à classement intégral

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Quatre tableaux sont organisés :

- Tableau A : Plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 1)
- Tableau B : Plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 2)
- Tableau C : Plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 3)
- Tableau D : Plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours (Vétérans 4)

Des tableaux pourront être annulés ou regroupés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

## **Article 5 : Formule des rencontres et composition des équipes**

Les équipes seront composées de deux ou trois joueurs. Le troisième joueur ne peut participer qu'au double.

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule suivante : AX - BY - double - AY - BX.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois, si la rencontre se déroule sur 2 tables, toute partie commencée doit être terminée même si elle ne compte plus pour le résultat de la rencontre.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune à la condition que chacune de ces associations n'engage pas d'autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

## **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines peuvent participer à la Coupe Vétérans, sans aucune limite.

## **Article 7 : Finalité**

La Coupe Vétérans est qualificative pour l'échelon régional, puis pour l'échelon national.

Les conditions de qualification pour l'échelon régional sont définies dans le règlement de cette compétition.

### **Article 8 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire.

### **Article 9 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 10 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 72H.

### **Article 11 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 12 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsables de l'épreuve :](#)

[etienne.raoul@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:etienne.raoul@cd84-tennis-de-table.fr)

# CHAMPIONNAT VETERANS

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de Participation**

Le Championnat est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- Poule unique
- Poules puis tableau à élimination directe avec classement des quatre premiers
- Poules puis tableau à classement intégral

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Neuf tableaux sont organisés :

- Tableau V1 Messieurs : Plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V2 Messieurs : Plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V3 Messieurs : Plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V4 Messieurs : Plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V5 Messieurs : Plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V1 Dames : Plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V2 Dames : Plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V3 Dames : Plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V4 Dames : Plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
- Tableau V5 Dames : Plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

Des tableaux pourront être annulés ou regroupés en fonction du nombre d'inscrits.

## **Article 5 : Finalité**

Le Championnat Vétérans est qualificatif pour l'échelon régional, puis pour l'échelon national.

Les conditions de qualification pour l'échelon régional sont définies dans le règlement de cette compétition.

## **Article 6 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3<sup>ème</sup> appel. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

### **Article 7 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 72H.

### **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[etienne.raoul@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:etienne.raoul@cd84-tennis-de-table.fr)

# COUPE GEORGE JUAN

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

La Coupe George JUAN est réservée aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les poussins ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les clubs recevant sont tenus de fournir des balles **plastique** homologuées ITTF. Toutes les parties d'une même rencontre doivent être disputées avec des balles d'une même marque, d'une même référence et d'une même couleur. Toute rencontre doit être disputée sur deux tables homologuées par l'ITTF. **Les tables doivent être identiques.**

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La Coupe George JUAN se déroule durant la seconde phase.

Les équipes sont placées aléatoirement dans un tableau à classement intégral. Le tirage au sort pour la mise en tableau est effectué durant la réunion de mi-saison du CD84.

Les équipes perdant le premier tour de la compétition disputeront le tableau « consolante ».

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

## **Article 4 : Formule des rencontres et composition des équipes**

Les équipes sont composées de 6 joueurs en **trois** groupes : le « groupe du haut » (A/B resp. U/V), le « groupe du milieu » (C/D resp. W/X) et le « groupe du bas » (E/F resp. Y/Z) :

- le joueur le mieux classé est obligatoirement placé dans le « groupe du haut »
- le deuxième joueur le mieux classé est obligatoirement placé dans le « groupe du haut » ou dans le « groupe du milieu »
- le deuxième joueur le moins bien classé est obligatoirement placé dans le « groupe du milieu » ou dans le « groupe du bas »
- le joueur le moins bien classé est obligatoirement placé dans le « groupe du bas »

Le placement des joueurs est libre au sein de chaque groupe.

La somme des classements des joueurs d'une équipe doit être inférieure à **6000** points.

Les rencontres se déroulent en **15** parties, au score complet, c'est-à-dire toutes les parties sont jouées.

L'ordre des parties est : **AU – CW – EY – Double haut – DX – FZ – BV – Double milieu – EZ – AV – CX – Double bas – BU – DW – FY**

**Les équipes doivent être complète : dans le cas contraire, l'équipe incomplète sera sanctionnée d'une défaite par pénalité.**

## **Article 5 : Horaire officiel des rencontres**

Les rencontres se déroulent le vendredi à 20H30.

Les reports de rencontre sont interdits, sauf cas exceptionnels, sur décision de la Commission Sportive Départementale.

L'avancement d'une rencontre ne peut être autorisé que par la Commission Sportive Départementale. La demande doit être faite sur « SPID Mon Club », avec l'accord des deux capitaines. Toute demande doit être formulée au minimum une semaine avant la rencontre.

La procédure est identique pour le changement éventuel de salle.

## **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines peuvent participer à la Coupe George JUAN, sans aucune limite.

## **Article 7 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire.

Le Juge-Arbitre doit être diplômé. Ce Juge-Arbitre peut être joueur, auquel cas il ne peut officier que la rencontre dans laquelle il joue. Il est toléré qu'un Juge-Arbitre non joueur officie sur deux rencontres au maximum.

## **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 48H.

## **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

## **Article 10 : Destination des résultats**

Les résultats doivent être saisis sous SPID avant le samedi 12 heures, ou sous 24H en cas de rencontre avancée.

**Une feuille de rencontre** doit être adressée **par courrier rapide**, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi), **sous peine de pénalité financière** à :

**Mme Sylvia MOUCADEL – 20 rue Gaston FERRIER – 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE**

Les clubs remontant les résultats à l'aide du logiciel GIRPE seront dispensés de l'envoi de la feuille de rencontre.

## **Article 11 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[sylvia.moucadel@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:sylvia.moucadel@cd84-tennis-de-table.fr)

# CHAMPIONNAT DE VAUCLUSE JEUNES

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de Participation**

Le Championnat de Vaucluse Jeunes est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions Matérielles**

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les équipes recevant les rencontres.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La compétition se déroulera sur une à trois journées, en fonction du nombre d'équipes engagées. Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'équipes engagées, le déroulement de la compétition sera le suivant :

- Poule unique avec rencontre aller/retour
- Poule unique avec rencontres simples

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Cinq tableaux sont organisés :

- Tableau Juniors
- Tableau Cadets
- Tableau Minimes
- Tableau Benjamins
- Tableau Poussins

Des tableaux pourront être annulés ou regroupés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Tous les joueurs peuvent être surclassés, à la limite des poussins qui ne peuvent pas jouer dans le tableau Juniors.

## **Article 5 : Formule de compétition et composition des équipes**

Les équipes seront composées de deux ou trois joueurs. Le troisième joueur ne peut participer qu'au double.

Les rencontres ont lieu en trois parties selon la formule suivante : AX - BY - double.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté deux parties. Toutefois, si les équipes le souhaitent, elles peuvent disputer la dernière partie.

## **Article 6 : Participation des féminines**

Les féminines peuvent participer au Championnat de Vaucluse Jeunes, sans aucune limite.

## **Article 7 : Finalité**

Cette compétition décerne le titre de « Champion de Vaucluse par Equipes » dans chaque catégorie.

### **Article 8 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire.

### **Article 9 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 10 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 48H.

### **Article 11 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 12 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsables de l'épreuve :](#)

[thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr)



# COUPE DE VAUCLUSE JEUNES

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

La Coupe de Vaucluse Jeunes est réservée aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les poussins, séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les joueurs sont tenus de fournir des balles **plastique** homologuées ITTF. Toutes les parties d'une même rencontre doivent être disputées avec des balles d'une même marque, d'une même référence et d'une même couleur. Toute rencontre doit être disputée sur deux tables homologuées par l'ITTF.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La Coupe de Vaucluse Jeunes se déroule sur trois journées. Les trois journées sont indépendantes les unes des autres : chaque journée, des équipes peuvent se rajouter ou se retirer. Le nombre d'équipes est limité à 16 par journée. Les joueurs peuvent changer d'équipe entre chaque journée, mais pas durant une même journée.

Chaque journée, les équipes seront opposées dans un format de rondes suisses, en quatre rondes :

- Durant la première ronde, les rencontres sont tirées au sort. Les équipes victorieuses marquent 1 point rencontre.
- Pour chaque ronde suivante, les équipes sont réparties dans des groupes en fonction de leur nombre de points rencontre (1 point par rencontre gagnée). Au sein de chaque groupe, les rencontres sont tirées au sort.
- En cas de nombre impair d'équipes, l'équipe n'ayant pas d'adversaire sera considérée comme victorieuse.
- Deux équipes ne peuvent se rencontrer qu'une fois par journée, sauf si c'est impossible au dernier tour.

À l'issue de chaque journée, un classement départagera les équipes selon les critères suivants :

1. Nombre de points rencontre
2. Quotient parties gagnées sur parties perdues (les rencontres contre des absents ne sont pas prises en compte)
3. Nombre de féminines : l'équipe ayant le plus de féminines est favorisée
4. Âge des joueurs : l'équipe ayant le plus jeune joueur est favorisée

Selon le classement ci-dessus, les équipes marqueront des points journée :

- L'équipe finissant première marque 16 points journée.
- L'équipe finissant deuxième marque 15 points journée.
- ...

## **Article 4 : Formule des rencontres et composition des équipes**

Les équipes sont composées de 4 joueurs en deux groupes (groupe du haut et groupe du bas).

**Règle 1** : Le joueur le mieux classé doit être placé dans le groupe du haut.

**Règle 2** : Le joueur le moins bien classé doit être placé dans le groupe du bas.

**Règle 3** : Le double doit être composé d'un joueur du groupe du haut, et d'un joueur du groupe du bas.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs.

Les rencontres se déroulent en 9 parties, au score complet, c'est-à-dire toutes les parties sont jouées.

L'ordre des parties est : AW – CY – BX – DZ – Double – AX – CZ – BW – DY

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

## **Article 5 : Participation des féminines**

Les féminines peuvent participer à la Coupe de Vaucluse Jeunes, sans aucune limite.

## **Article 6 : Classement final**

À l'issue des trois journées, les équipes seront classées en fonction de la somme de leurs points journée. L'équipe ayant le plus de points journée sera Championne de Vaucluse.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en fonction du quotient parties gagnées sur parties perdues, sur l'ensemble de la compétition (les rencontres contre des absents ne sont pas prises en compte).

## **Article 7 : Arbitrage**

L'arbitrage partagé est obligatoire.

Le Juge Arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

## **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 48H.

## **Article 9 : Sanctions sportives**

Toute composition d'équipe ne respectant pas l'article 4 sera sanctionnée par une défaite par pénalité 9-0.

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

## **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr)

# TOP DÉTECTION

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Le Top Détection est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT nés en 2008 ou plus. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- Poule unique
- Poules puis tableau à élimination directe avec classement des quatre premiers
- Poules puis tableau à classement intégral

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches, sauf décision contraire de la Commission Jeunes.

## **Article 4 : Tableaux**

Six tableaux sont proposés :

- 2009 garçons
- 2009 filles
- 2010 garçons
- 2010 filles
- 2011 et + garçons
- 2011 et + filles

Des tableaux pourront être regroupés en fonction du nombre de participants.

## **Article 5 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

## **Article 6 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

## **Article 7 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 48H.

### **Article 8 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 9 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr)

# INTERCLUBS

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Les Interclubs sont réservés aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La compétition se déroule sur une journée.

**Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :**

- Poule unique
- Poules puis tableau à classement intégral

Les compétiteurs sont disposés dans le tableau en fonction de leur classement officiel.

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Cinq tableaux sont proposés :

- Juniors
- Cadets
- Minimes
- Benjamins
- Poussins

Si le nombre de poussins est insuffisant, ces derniers seront intégrés au tableau benjamins.

Tous les tableaux sont mixtes.

## **Article 5 : Résultats**

Dans chaque tableau, les compétiteurs accumulent des points pour leur club en fonction de leur classement. Un classement des clubs sera établi en fonction de la somme des points marqués par l'ensemble des compétiteurs. Le premier marque un nombre de points égal à la capacité maximale du tableau, et les autres joueurs marquent un point en moins par place d'écart.

**Exemple** : Dans un tableau de 32 joueurs, le 1<sup>er</sup> marque 32 points, le deuxième 31 points, le 3<sup>ème</sup> 30 points et ainsi de suite.

### **5.1 Classement des Poussins**

Peu importe le nombre de poussins inscrits, ils seront considérés comme participant à un tableau de 32 joueurs pour les résultats : le premier poussin marquera 32 points, le deuxième 31...

S'ils sont intégrés au tableau Benjamins, ils marqueront le plus grand nombre de points entre ceux acquis dans le classement Poussin et ceux acquis dans le classement Benjamins.

## **5.2 Classement des Féminines**

Peu importe le nombre de Féminines inscrites, un classement séparé sera fait dans leur catégorie. Ce classement sera basé sur un tableau de 32 joueuses, peu importe le nombre d'inscrites.

Elles marqueront le plus grand nombre de points entre ceux acquis dans le classement masculin et ceux acquis dans le classement féminin.

## **Article 6 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

## **Article 7 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

## **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 48H.

## **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

## **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:thierry.faugeras@cd84-tennis-de-table.fr)